

Séance du 11 février 2022 à 19 heures

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Présidence : Madame Nathalie KELLER, Conseillère municipale

PROJET DE DÉLIBÉRATION

- 1) Révision du règlement du Conseil municipal
(Projet de délibération 2355)
Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions
(CCP-1622) – Règlement du Conseil municipal – Suite

Rapporteur : Monsieur Pierre-Yves TOGNAN

p. 22157

**La Présidente
Nathalie KELLER**

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DIOP, GIROUD, KELLER, MASE, RUIZ, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, WICKI, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, BOYER, D'ARCANGELO FRANCO, GAUTHIER, ISCHER, JOUIDI, MOSCHELLA, PASQUIER, PETERSCHMITT, PRAT, RITTER, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Messieurs PALMAN, PASCHE, Conseillers municipaux

Absent-e-s : Madame DELEVAUX, Conseillère municipale
Monsieur FUSCO, Conseiller municipal

Assistent à la séance : Mesdames Anne KLEINER, Maire, Carole-Anne KAST et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

* * *

La Présidente (EVL) : Mesdames et Messieurs, bonsoir. J'ouvre cette séance extraordinaire du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Il vous faut l'insérer. Alors je ne peux pas vérifier parce que je n'ai pas d'ordinateur ce soir. C'est vite vu, je ne peux pas vérifier mais je vais vous demander de mettre votre badge et puis de le laisser à la fin de la séance. Les badges ne doivent pas quitter cette salle.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire et Mesdames Carole-Anne KAST et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives. Je salue également Monsieur Alain WALDER, secrétaire général et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Monsieur PALMAN et Monsieur PASCHE.

Juste avant d'ouvrir cette séance, j'aimerais revenir sur la semaine passée lorsque j'ai demandé quelques instants de silence à la mémoire d'un ancien conseiller municipal disparu. Je l'ai fait parce que c'était simplement écrit sur le déroulé de séance que j'ai reçu. C'est ma faute, je l'ai fait, j'en prends la responsabilité et c'était une entorse au protocole qui ne prévoit ça.

Alors entendons-nous bien, je ne regrette pas du tout d'avoir fait une minute de silence à l'égard d'un ancien conseiller municipal décédé mais je regrette l'entorse au protocole. D'autant plus que de manière concomitante est arrivé le décès d'un autre conseiller municipal, à peu près à la même période, un ancien conseiller municipal que nous avons à peu près tous connu, je crois.

Le décès d'une personne jeune est toujours un événement extrêmement douloureux et triste. Je vais donc vous demander à la mémoire d'un jeune homme brillant, charmant aussi, disparu beaucoup trop tôt de vous lever et de nous recueillir quelques instants. Monsieur Laurent VOGLER. Merci.

[Minute de silence]

Nous allons commencer cette séance par la lecture du courrier au Conseil d'Etat et accusé de réception du SAFCO. Je demande à Monsieur le premier secrétaire de bien vouloir nous la lire.

«Concerne : Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Onex

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Comme le prévoit la loi sur l'administration des communes en son article 14, alinéa 3, la soussignée vous informe qu'une minorité du Conseil municipal de la Ville d'Onex [11] a sollicité la tenue d'une séance extraordinaire.

D'entente avec la Présidente du Conseil municipal, cette séance est fixée au vendredi 11 février à 19 heures.

Toutefois, nous tenons à relever que le seul point de l'ordre du jour de cette séance [cf annexe] ne relève pas d'un caractère d'urgence.

En outre, nous nous devons de souligner que la commission Citoyenneté, communication et pétitions du Conseil municipal s'est, lors de sa séance du 12 janvier 2022, autosaisie du dossier en lien avec la votation populaire du 28 novembre 2021 et a rendu rapport.

Cette demande d'organiser une séance extraordinaire est d'autant plus surprenante qu'elle est signée par plusieurs membres du bureau, dont la présidente, alors que ces derniers ont été informés, lors de la séance du bureau du Conseil municipal du 24 janvier 2022 que ce point serait à l'ordre du jour du Conseil municipal du 8 mars 2022 pour traitement usuel [entrée en matière, éventuel renvoi en commission ou vote].

La majorité du Conseil administratif ne peut pas comprendre cette précipitation qui est contraire au bon fonctionnement du Conseil municipal et estime que la tenue de cette séance extraordinaire ne se justifie pas, notamment au regard de coûts qu'elle va engendrer.

De plus, il appert que le projet de délibération, préparé par la Présidente du Conseil municipal et son bureau, n'est pas issu des travaux de la commission, mais appuie ses considérants sur ledit rapport.

Cette démarche semble donc à la majorité du Conseil administratif totalement disproportionnée et met ainsi à mal l'administration communale sans justification en la surchargeant, alors que la situation sanitaire impacte déjà ses ressources.

*Nous vous remercions d'avance de votre détermination et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'État, l'expression de notre haute considération.
Au nom du Conseil administratif de la Ville d'Onex*

*Carole-Anne KAST
Conseillère administrative*

*Anne KLEINER
Maire*

*Maryam YUNUS-EBENER
Conseillère administrative»*

*«Madame la Secrétaire générale,
Chère Madame,*

Le SAFCO accuse réception de l'annonce de la tenue d'une séance extraordinaire du Conseil municipal le 11 février prochain.

Bien cordialement,

*Michel Bertschy
Directeur»*

**1) Révision du règlement du Conseil municipal (Projet de délibération 2355)
Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1622)
- Règlement du Conseil municipal - Suite
Rapporteur : Monsieur Pierre-Yves TOGNAN**

La Présidente (EVL) : Qui s'oppose à l'entrée en matière ? (silence). Personne. Ok., Je passe la parole au rapporteur de la Commission citoyenneté, Monsieur TOGNAN.

M. TOGNAN (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Cette commission avait pour but de mettre en conformité le règlement du Conseil municipal selon la volonté populaire des votations du 28 novembre et plus particulièrement la modification de l'article 62 alinéa 5 qui posait problème.

Je tiens à souligner l'excellent travail effectué par cette commission ainsi que l'esprit extrêmement serein et constructif dans laquelle ces travaux se sont déroulés, pour finalement aboutir sur un accord de texte voté à l'unanimité des commissaires et partis.

Je remercie les commissaires pour leur travail. Merci Madame la Présidente.

M. MOSCHELLA (EVL) : Chers Conseillers municipaux, chères Conseillères administratives, cher Conseil municipal, je vous remercie pour votre présence. Merci pour tout le travail que nous avons effectué depuis cette votation en novembre.

Notre groupe propose un amendement qui va amender à la fois le projet de délibération et le tableau comparatif. Vous avez reçu un e-mail cet après-midi avec toutes ces pièces jointes et nous avons également déposés sur la table un nouveau règlement du Conseil municipal, qui en fait est simplement une mise en page de la colonne centrale du tableau comparatif.

Je vais donc apporter ces éléments au bureau afin de pouvoir en discuter et si l'entente y est de les accepter. Je tiens à préciser quand même les points qui ont été modifiés sur le projet de délibération.

Nous avons supprimé vu l'exposé des motifs, car il n'y a pas d'exposé des motifs. Le projet de délibération passait du point 1 au point 3, nous avons corrigé ça. Et il manquait la mention des annexes que j'ai rajoutée. Ensuite, dans le texte du règlement et donc dans le tableau comparatif, il y avait 3 fautes d'orthographe, dans l'article 62. Et enfin, la date qui avait été omise d'être modifiée par la commission et que je me suis permis de modifier. C'est la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement qui était resté à décembre 2020.

Merci chers collègues, merci Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur MOSCHELLA. Je vais vous demander de m'apporter votre amendement, s'il vous plaît. Merci. Monsieur AMBORD....

Il faudrait.. Excusez-moi, juste une petite chose. Il faudrait que vous leviez la main parce que je ne vois pas à tous vos micros. Donc je ne vois pas forcément si vous demandez la main.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Chers et chères collègues, le courrier adressé par le Conseil administratif le 27 janvier à la présidente ainsi qu'aux membres du bureau expliquait clairement la raison pour laquelle le projet de délibération que nous traitons ce soir ne pouvait être mis à l'ordre du jour de la séance du 1^{er} février. Les délais prescrits par notre règlement n'étaient pas respectés.

Selon la loi sur l'administration des communes, le Conseil d'Etat annule toutes délibérations du Conseil municipal prises en violation des lois et règlements en vigueur. La convocation d'une séance extraordinaire soutenue par 11 conseillers municipaux de droite est certes parfaitement légale.

Le MCG estime cependant que cette manœuvre politicienne sans concertation avec l'ensemble des chefs de groupe est déplaisante. Elle prend les 20 autres membres de ce Conseil en otage et elle les oblige à siéger un vendredi à la veille des vacances scolaires pour traiter d'un sujet qui n'a pas de véritable urgence.

Par ailleurs, un collègue nous a informé cet après-midi que le document reçu en vue de notre séance qui figure sur CMnet sont incomplets et contiennent semble-t-il des erreurs, comme le relève le secrétaire général dans sa réponse. Il n'est juridiquement pas possible de prendre en compte les documents envoyés cet après-midi par notre collègue.

Par conséquent, si nous devons voter le projet de délibération ce soir, le service de la surveillance des communes ne le validerait certainement pas. Ne prenons pas le risque de

délibérer pour rien. Vu la situation nous avons 2 possibilités, soit le renvoi en commission soit d'ajourner le projet de délibération.

Le MCG préconise le renvoi en commission. Merci de votre attention.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur AMBORD. Alors je dois suspendre puisqu'un renvoi en commission est demandé. Chaque groupe va pouvoir se prononcer sur le renvoi en commission.

On va voter sur le renvoi en commission. Si c'est renvoyé en commission, c'est renvoyé sinon je passerai les paroles concernées. Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Je tiens à me prononcer et ce que je vais évoquer c'est la position du Conseil administratif. Donc nous les 3 magistrates nous vous conseillons vivement de renvoyer ce projet de délibération en commission.

Car en l'état comme certains d'entre vous l'ont réalisé et vient d'être évoqué. Et bien en l'état, le SAFCO ne va jamais l'accepter donc autant que l'on règle ça entre nous sans que l'on ait besoin d'aller devant le SAFCO.

Donc nous, nous estimons toutes les 3 qu'il est de notre devoir d'attirer votre attention sur ce risque et nous pensons que ça serait quand même bien plus sage, plus constructif de reprendre ce projet de délibération tranquillement en commission. Voilà, je tenais à partager la position du Conseil administratif donc qui vous encourage vivement, largement un renvoi en commission. Merci.

Mme KAST : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais appuyer les propos de ma collègue. Nous avons effectivement et Monsieur MOSCHELLA lui-même, par son envoi a constaté qu'il y avait des manquements dans ce projet tel qu'il vous a été adressé.

C'est un domaine qui est complexe. Il s'agit de beaucoup d'articles. Il est clair que dans ces délais il n'est pas possible de s'assurer que tout est en ordre. Par ailleurs, les péripéties autour du règlement nous ont laissés montrer que peut-être encore un ou deux autres articles mériteraient clarification.

Je peux penser par exemple tout simplement à la remarque qu'a fait Madame la Présidente sur la tenue des séances extraordinaires qui ne prévoyaient pas qu'on puisse fixer une date dans le règlement qu'elle nous a expliqué la dernière fois lors de la séance du Conseil municipal.

Et par conséquent, je crois que personne ici n'a envie de recommencer ce travail une troisième fois après une annulation du SAFCO. J'entends tout à fait que certains d'entre vous peuvent dire mais finalement on a trouvé un compromis sur l'article qui portait litige et ça serait dommage de ne pas aller de l'avant.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, en aucun cas le Conseil administratif ne veut casser ce compromis. Il veut simplement s'assurer que les choses se font correctement et que l'administration ait l'occasion de pouvoir vérifier si par rapport aux

autres dispositions légales, tout est en ordre. Et pourra vous faire des propositions dans ce sens si ces objets sont renvoyés en commission.

Par contre, effectivement, dans les délais d'une convocation extraordinaire ce n'est pas possible de le faire pour la séance de ce soir. C'est la raison pour laquelle véritablement nous vous invitons à renvoyer ce projet de loi en commission. Merci Madame la Présidente.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Nous les Verts, on souhaite que ce règlement soit voté, qu'on puisse passer à autre chose et qu'on puisse enfin travailler en bonne intelligence dans ce Conseil municipal.

On souhaite vivement pouvoir user enfin notre énergie pour des sujets qui permettent véritablement de travailler pour les Onésiens et Onésiennes. Evidemment, si le règlement n'est pas conforme et qu'on risque une nouvelle fois une annulation, dans ce cas-là évidemment on souhaite le renvoi en commission afin de pouvoir enfin aboutir à une version définitive.

Mais on aimerait vraiment comprendre, qu'on nous explique clairement ce qui ne convient pas dans ce règlement. Les amendements qui ont été amenés par Monsieur MOSCHELLA, on aimerait comprendre aussi pourquoi ils ne sont pas valables et est-ce qu'il permettrait peut-être de faire avancer le débat.

Voilà, on a convoqué une séance ce soir, autant qu'elle serve, je sais qu'il y a un gros travail qui a été fait sur ce règlement donc si par chance ces amendements sont valables, on aimerait voilà prendre cette chance de faire en sorte que cette séance serve à quelque chose parce qu'on vraiment envie de passer à autre chose et pouvoir s'attaquer à des projets intéressants pour tout le monde, pour nous et puis de pouvoir travailler ensemble.

Donc j'aimerais bien qu'on explique exactement ce qui peine encore dans ce règlement ? Qu'est-ce qui ne va pas dans ce règlement ? Et pourquoi on ne peut pas le voter ce soir ? Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais d'abord signifier à Monsieur AMBORD que le courriel qu'on a reçu en réponse cet après-midi venait de la majorité du CA... il était signé de la majorité du CA et non pas du secrétaire général.

Enfin.. ensuite pardon, les corrections ont été apportées et dans le fond nous étions tous d'accord dessus et les corrections sur la forme ont été apportées. La LAC n'interdit pas de faire des amendements en séance et l'administration a eu tout le temps de vérifier toutes les erreurs éventuelles depuis le travail de commission en décembre.

Pour moi, il n'y a aucun intérêt à aller en commission car le projet est nickel tel qu'il est. Et notre groupe n'acceptera pas le renvoi en commission.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Vu les différents problèmes de forme juridique évoqués par le Conseil administratif, le groupe PS se doit dès lors d'avoir des réticences à voter ainsi ce projet de délibération.

Nous avons toujours dit avoir confiance en l'expertise des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration ainsi que du Conseil administratif. Il serait autrement ce soir.

Par conséquent, nous demandons le renvoi en commission afin de retravailler paisiblement notre règlement pour le rendre conforme aux lois. Et la dernière Commission citoyenneté, communication et pétitions du 12 janvier nous a démontré que tous partis confondus nous savons nous mettre autour d'une table pour discuter en bonne intelligence. Donc nous voterons le renvoi en commission. Merci.

M. TOGNAN (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Nous n'acceptons pas le renvoi en commission car cette demande écoeure. La population onésienne a donné son avis sans aucune ambiguïté. La commission sectorielle s'est prononcée. Un accord de texte a été trouvé et voté à l'unanimité des partis.

Et sous prétexte que quelques personnes ne supportent pas de se faire contester ou désavouer, on se retrouve à de nouveau devoir voter un renvoi en commission pour un travail qui a déjà été fait. C'est tout simplement consternant.

Alors je vous demande, chers collègues, de revenir à la raison, de refuser cette demande de renvoi en commission, de soutenir le projet de délibération et de respecter la volonté des urnes. Merci Madame la Présidente.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, le groupe PLR ne soutiendra bien entendu pas le renvoi en commission.

Mesdames et Messieurs, j'ai l'intime conviction, c'est mon sentiment que celles et ceux qui nous ont élus à cette fonction au Conseil municipal, ne l'ont pas fait pour que nous perdions du temps comme nous le faisons maintenant depuis plusieurs semaines voir plusieurs mois pour régler les articles de notre règlement.

Il y a eu une votation.. il y a eu un référendum, il y a eu une votation populaire, il y a eu une commission qui s'est auto-saisie si vous voulez de ce dossier qui aujourd'hui présente les modifications qui n'est rien d'autre que l'expression de la votation populaire.

Mesdames et Messieurs, je vous enjoins à voter ce soir ce règlement aussi imparfait qu'il soit mais passons s'il vous plaît à autre chose. Nous avons eu encore dernièrement, cette semaine, une Commission des bâtiments qui nous a montré les nombreux projets qui nous attendent. Il y a encore pas mal de défis à réaliser dans cette commune.

Arrêtons de perdre du temps et de l'argent en commission et votons s'il vous plaît ce règlement. Et le groupe PLR ne soutiendra pas ce renvoi en commission. Je vous remercie.

La Présidente (EVL) : Monsieur AMBORD je vous rappelle que c'est pas un débat. Vous avez demandé le renvoi en commission, chaque parti a la parole. On vote et puis ensuite vous vous exprimerez si le renvoi est refusé pour débattre autant que vous voulez naturellement. Ok.

Nous allons voter... oui mais c'est un renvoi en commission, c'est pas un débat. Chacun s'exprime. Je comprends.... Je suis désolée mais le règlement est assez clair. Le renvoi en commission, chacun s'exprime pour ou contre, on vote. Si c'est renvoyé en commission, c'est renvoyé en commission.

Je vous laisse donner quelques explications mais c'est pas un quart d'heure et c'est pas un débat, on est d'accord ?

Mme KAST : C'est pas un débat, c'est répondre à la question de Madame BEAUSOLEIL sur les informalités.

La Présidente (EVL) : De manière concise.

Mme KAST : Le plus concis possible Madame la Présidente. Monsieur MOSCHELLA a présenté aujourd'hui des amendements. C'est déjà le signe qu'il y a des choses qui ne sont pas claires et qui n'étaient pas ok sur la version qui vous a été envoyée.

Je ne peux pas vous dire si les corrections qu'apporte Monsieur MOSCHELLA par les amendements corrigent l'entier des informalités qui sont celles qui étaient dans le projet qui nous a été transmis par Madame la Présidente et qui a été envoyé conformément au règlement à l'entier des Conseillers municipaux.

Pour la bonne et simple raison que le délai pour prendre connaissance de ces amendements était trop court pour notre administration pour pouvoir le faire. Ça c'est un fait.

Ce que je peux déjà vous dire quand même, néanmoins, c'est que c'est une problématique d'avoir un envoi qui parle d'un nouveau règlement sans le règlement. Et ça, ça nous paraît être quelque chose qui ne va pas dans ce projet de délibération.

Alors certes, Monsieur MOSCHELLA, propose un amendement qui...met justement le nouveau règlement en annexe mais pour ma part je n'ai pas la certitude que cet amendement soit de nature à corriger cette informalité.

Voilà ce que je peux dire. En l'état des choses, puisque évidemment le travail d'analyse plus poussé n'a pas pu être fait dans le délai imparti. J'espère que c'était assez succinct pour vous Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Madame KAST. Celles et ceux qui acceptent le renvoi en commission, pressent sur le +. Celles et ceux qui refusent le renvoi en commission, pressent sur le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

Le renvoi en commission du projet de délibération 2355 est approuvé par 13 oui, 11 non et une abstention. (26 votants)

La séance est levée à 19 heures 35.

Le Secrétaire :

La Présidente :

Jean-Pierre PASQUIER

Nathalie KELLER